

DÉCLARATION DU CANADA À LA SOUS-COMMISSION 1 - 2E TOUR

Le Canada soutient la proposition du Président de la Sous-commission 1 de prolonger d'un an les mesures de la Rec. 19-02 qui devaient expirer cette année et telles qu'amendées dans le PA1-503A. Le Canada est d'accord avec les nombreux commentaires fournis par les CPC, selon lesquels il est nécessaire d'adopter cette approche pragmatique et d'entériner la proposition du Président de la Sous-commission 1, compte tenu des limites du format de correspondance pour la prise de décisions cette année.

Le Canada soutient fermement les efforts visant à résoudre les questions en suspens concernant l'allocation, la mortalité des juvéniles et la conservation globale des thonidés tropicaux. À ce titre, le Canada approuve la feuille de route du Président qui prévoit de travailler par le biais de réunions intersessions virtuelles et éventuellement lors d'une réunion intersessions en personne en 2021.

En ce qui concerne le document PA1-502A, "*Limites de capture du thon obèse de 2020 (incluant les limites suggérées)*", le Canada fait les observations suivantes :

- Ce tableau a été initialement développé en appui à une réunion intersessions de la Sous-commission 1 programmée en 2020, qui a été annulée en raison de la pandémie. En tant que tel, ce tableau ne devrait pas être utilisé à des fins d'application ou autres, car ces limites ne sont pas associées à la Rec 19-02.
- Le Canada appuie la position des Etats-Unis selon laquelle la Sous-commission 1 devrait simplement prendre note du document et de son utilité potentielle pour soutenir les futures discussions sur l'allocation.
- Ce tableau concerne l'année 2020 et n'est pas directement lié au projet de recommandation en suspens qui se concentre sur les mesures de conservation et de gestion des stocks de thonidés tropicaux en 2021.
- Dans certains cas, les moyennes de capture du thon obèse semblent contenir des erreurs dues à la méthode utilisée pour calculer les moyennes. Par exemple, si les prises de thon obèse d'une CPC étaient enregistrées comme 0, 0, 1.000, 0 sur 4 ans, leur moyenne était de 1.000, alors qu'elle devrait être de 250. L'omission des années de capture zéro dans les moyennes a un impact sur les futures discussions sur l'allocation, c'est pourquoi ce tableau devrait être modifié pour garantir son exactitude avant d'être utilisé comme document de référence. Le Canada recommande que le tableau ne soit pas utilisé avant d'avoir fait l'objet d'un examen complet.
- Si le tableau est retenu après correction des erreurs, le Canada demande que sa limite de capture antérieure de 1.575 t, telle que prévue dans la Rec. 16-01, soit ajoutée dans le champ des notes à titre de référence, car les limites de capture antérieures servent de base au calcul des nouvelles limites à venir.

Le Canada note que des ressources sont prévues dans le STF-209A pour se lancer dans une MSE sur les thonidés tropicaux en 2021. Bien que le développement de cette MSE soit un objectif important à long terme, nous pensons que le temps, l'effort et l'argent consentis par le Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux du SCRS devraient être consacrés à la réalisation d'une évaluation du stock de listao et que la Commission devrait se concentrer sur la mise en œuvre de l'avis scientifique pour le thon obèse et l'albacore. Il ne semble donc pas que l'allocation de ces ressources à cette MSE soit à l'heure actuelle le meilleur choix possible. Si, malgré les préoccupations susmentionnées, la MSE pour les thonidés tropicaux est financée en 2021, la Commission devra alors fournir des orientations sur le champ d'application de la gestion des trois espèces.